



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 7 juillet 2022

EAU

Point de situation sécheresse en Ille-et-Vilaine

Le 6 juillet 2022, le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine (CGRE) qui s'est réuni pour la 4^e fois depuis mi-mars, signe de la tension sur la ressource en eau dans le département. Au regard de la situation des réserves en eau potable et des niveaux des cours d'eau, le comité a partagé la nécessité de renforcer, dans les prochains jours, les mesures de restriction et d'interdiction actuellement mises en œuvre.

Au vu de la pluviométrie hivernale, le département d'Ille-et-Vilaine a été placé en vigilance sécheresse pour les milieux aquatiques le 22 avril 2022 et en alerte pour l'eau potable depuis le 24 mai 2022.

En effet, avec 415 mm pour une moyenne 1981-2010 de 518 mm, la pluviométrie hivernale a été déficitaire d'environ 20 % sur l'ensemble du département. Depuis le début de l'année 2022, hormis quelques épisodes pluvieux ponctuels, les précipitations restent peu nombreuses et peu importantes. Le sud de l'Ille-et-Vilaine connaît un déficit de précipitation sur 6 mois qui se produit moins d'une année sur 10.

Le mois de juin a été, comparativement aux précédents mois, humide. Si le centre et le sud du département ont mieux profité de ces événements pluvieux et orageux, leurs effets restent cependant très limités dans le temps sur les cours d'eau et quasi inexistantes sur les retenues d'eau potable. Un épisode de forte chaleur est attendu pour cette fin de semaine et la semaine prochaine, sans que des pluies soient annoncées pour les prochains jours.

Concernant l'état hydrologique des cours d'eau, 4 des 8 cours d'eau suivis par le comité de gestion de la ressource en eau ont un débit inférieur à la valeur seuil sous laquelle il est interdit de prélever de l'eau dans le cours d'eau. Certains d'entre eux sont proches des seuils d'alerte et devraient, compte-tenu des prévisions météorologiques, voir leur niveau baisser de façon constante dans les prochains jours. Pour les milieux aquatiques, cette situation se traduira, dans les prochains jours, par **un passage de l'état de vigilance à un état d'alerte**.

Concernant la ressource en eau potable, la situation reste particulièrement tendue, notamment dans la partie nord de l'Ille-et-Vilaine. En effet, les barrages de Mireloup et Beaufort qui alimentent ce secteur voient leur niveau baisser fortement et les prévisions actuelles rapprochent l'année 2022 de celles de 2003 et 2011, années marquées par des tensions dans la production d'eau potable dans ce secteur. Un renforcement des mesures est donc envisagé sur ce secteur.

Le préfet appelle chacun, particulier, industriels, collectivités, exploitants agricoles, à respecter les mesures de restriction actuellement en vigueur, à réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle que soit son origine telles que présentées dans le document ci-joint et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

Pour faciliter l'accès à tout un chacun des mesures qui s'appliquent sur sa commune suivant la ressource utilisée et son utilisation, l'État met à disposition un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction qui lui sont applicables. **L'outil est accessible via le lien suivant : <http://sigthema35.alwaysdata.net/>**

Ce site vient en complément du site national « PROPLUVIA » recensant les arrêtés « sécheresse » en cours : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

**Service du Cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 99 02 11 81

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr